

Mairie de MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY



Chemiré-sur-Sarthe



Le 10 décembre 2018 à 20h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Gilbert KAHN, Maire.

Convocation du 4 décembre 2018 – Nombre de membres 44 – Présents 27

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRE-SUR-SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

CLÉMOT Dany, DE MIEULLE Roger, JAHIER Eliane, ATANI Béatrice, MOGUET Françoise, LEDERNET Christian, CHERRE Christelle, BÉRON Michel, adjoints,

ANIS Odile, BROSSIER Sandrine, DEFOIS Christine, DIARD Françoise, DRION Emmanuel, ETOURNEAU Patrice, FREULON Véronique, GILBERT André, GIRARD Jean-François, GOUJON Anne, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, PORTIE Jérôme, RENON Sandrine, SUREAU Anita, ZIMMERMANN Valérie conseillers municipaux.

Absents avant donné procuration : DUSACRE Luc (pouvoir à PORTIE Jérôme)

Absents excusés : ANIS Didier, BACHELOT Elisabeth, CLERGEAUD Jean-François, COQUEREAU Thierry, COURNIL Véronique, DE RICHEMONT Xavier, HERVÉ Jean-Pierre, JUBEAU Jean-Louis, MAISON Jenny, MANDALE Christopher.

Absents : CHAILLOUX Nicolas, DE MIEULLE Jeanne-Marie, GUIARD Jérôme, ROUSSEAU Marcel, STAHL Carole, TURQUAIS Jean-Maximilien,
Madame MOGUET Françoise a été désignée comme secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DU 10 DECEMBRE 2018

1) Approbation du procès-verbal du 12 novembre 2018

Approbation à l'unanimité.

2) CCALS : signature du nouveau contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 avec la CAF.

3) Convention de mise à disposition de services entre la CCALS et la commune

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition de 3 agents de catégorie C à temps non complet pour le service Jeunesse de la CCALS et 1 agent de catégorie B à temps non complet pour la piscine intercommunale de Durtal.

4) Proposition de reversement à la CCALS des excédents des budgets assainissement 2017

Le conseil municipal décide à 21 voix « Pour » et 7 voix « Contre » de reverser à la CCALS le total de l'excédent 2017 qui s'élève à 146 137,47 €.

5) Convention tripartite de partenariat culturel pour la saison 2018-2019

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat culturel entre la commune, la CCALS et l'association « Ma Pomme » pour la saison 2018-2019. Cette convention permettra aux élèves de CP, CE1 et CE2 de Morannes de préparer avec la Cie W3 la pièce de théâtre « Les Hommes Ciseaux ». Celle-ci sera jouée en mai à MORANNES.

6) Demande de financement pour les travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la station services de Daumeray

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la demande de subvention de 12 000,00 € à faire auprès de la Région des Pays de la Loire.

7) Budget général 2018 de la commune : Décision Modificative n°4

La décision modificative n°4 suivante est approuvée à l'unanimité :

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre Compte	Libellé	Montant		Chapitre Compte	Libellé	Montant	
		Chapitre	Compte			Chapitre	Compte
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION DE FONCTIONNEMENT			
014	Atténuation de produits	1 000,00		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 800,00	
7391171	Dégrevement taxe foncière /prop non bâties jeunes agri		1 000,00	722	Immobilisations corporelles travaux en régie		18 800,00
67	Charges exceptionnelles	54 314,37					
678	Autres charges exceptionnelles (versement excédent investissement)		54 314,37				
023	Virement à la section d'investissement	28 873,40					
023	Virement à la section d'investissement		28 873,40				
022	Dépenses imprévues fonctionnement	- 65 387,77					
022	Dépenses imprévues fonctionnement		- 65 387,77				
	TOTAL DEPENSES DE FONCT	18 800,00	18 800,00		TOTAL RECETTES DE FONCT	18 800,00	18 800,00
SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
OPERATIONS NON AFFECTEES				OPERATIONS NON AFFECTEES			
10	Dotations fonds divers et réserves	91 822,10		021	Virement de la section de fonctionnement	28 873,40	
1060	Reversement excédent assainissement		91 822,10	021	Virement de la section de fonctionnement		28 873,40
020	Dépenses imprévues investissement	- 91 748,70					
020	Dépenses imprévues investissement		- 91 748,70				
	162 - ECOLE PUBLIQUE - MORANNES	10 000,00					
21312	Bâtiments scolaires		10 000,00				
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	18 800,00					
21312	Bâtiments scolaires (travaux en régie)		18 800,00				
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	28 873,40	28 873,40		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	28 873,40	28 873,40

8) Budget « Camping » 2018 : Décision Modificative n°1

La décision modificative n°1 suivante est approuvée à l'unanimité :

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre Compte	Libellé	Montant		Chapitre Compte	Libellé	Montant	
		Chapitre	Compte			Chapitre	Compte
023	Virement à la section d'investissement	57,58		042	Transferts entre sections	57,58	
023	Virement à la section d'investissement		57,58	7011			57,58
	TOTAL DEPENSES DE FONCT	57,58			TOTAL RECETTES DE FONCT	57,58	
SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
040	Transferts entre sections	57,58		021	Virement de la section de fonct	57,58	
28184			57,58	021	Virement de la section de fonct		57,58
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	57,58			TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	57,58	

9) Admissions en non valeur de créances éteintes ou irrécouvrables

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour l'admission en créances éteintes ou en non-valeur des pièces figurant à l'état n°3250710212 et qui s'élèvent à 443,67 €.

10) Tarifs 2019 des services communaux

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de reconduire les tarifs communaux de 2017 à partir du 1er janvier 2019. Ces tarifs sont les suivants : la location des trois salles des fêtes, les photocopies, les droits de place, les concessions des cimetières et columbarium, les permis pêche pour l'étang de Daumeray, l'utilisation de la salle des sports de Daumeray et la mise au chenil des animaux errants.

11) Modification de la liste des utilisateurs et détermination des participations du service Irrigation de Morannes

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la liste des utilisateurs du service « Irrigation » de Morannes et confirme le mode de calcul des redevances. Monsieur le Maire est chargé d'émettre les titres de recette correspondants.

12) Demande de subvention pour le voyage scolaire de l'école Notre Dame de Morannes

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour le versement d'une subvention de 5800,00 € à l'APEL de l'école Notre Dame de Morannes pour l'organisation du voyage scolaire à la Bourboule début 2019.

13) Régime indemnitaire du personnel communal : Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Afin d'établir les modalités d'attribution du CIA à compter de 2019, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ensemble des propositions de monsieur le Maire qui modifie les articles 9, 12 et 17 de la délibération n°DCM 2017-129 ainsi que le tableau annexe des montants de référence du CIA.

14) Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs de la commune établi ci-dessous avec la création d'1 poste permanent à temps complet au 1er septembre 2019 et celle d'1 poste permanent à temps non complet au 1er juin 2019.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	Nbre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Filière administrative : 4 emplois permanents à temps complet		
DGS	1	Grade : Attaché principal
Secrétaire (Daumeray)	1	Grade : Rédacteur
Secrétaire (Morannes)	1	Grade : Rédacteur principal de 2ème classe
Agent d'accueil (Daumeray)	1	Grade : Adjoint administratif
Filière technique : 14 emplois permanents à temps complet		
Resp. Voirie et Espaces verts de Daumeray	1	Grade : Adjoint technique principal de 1ère classe
Responsable des bâtiments	1	Grade : Adjoint technique
Resp. Voirie et Espaces verts de Morannes	1	Grade : Adjoint technique principal de 1ère classe
Agents des services techniques	2	Grade : Adjoint technique principal de 2ème classe
Agents des services techniques	6	Grade : Adjoint technique
Resp. du restaurant scolaire de Morannes	1	Grade : Adjoint technique
Resp. du restaurant scolaire de Daumeray	1	Grade : Adjoint technique
Agent de service + ménage des locaux	1	Grade : Adjoint technique principal de 2ème classe
Filière animation : 2 emplois permanents à temps complet		
Animatrice	1	Grade : Adjoint d'animation principal de 2ème classe
Animatrice	1	Grade : Adjoint d'animation
Filière sociale : 2 emplois permanents à temps complet		
ATSEM	1	Grade : ATSEM principal de 1ère classe
ATSEM	1	Grade : ATSEM principal de 2ème classe
Filière sportive : 1 emploi permanent à temps complet		
Educateur Sportif	1	Grade : Educateur des A.P.S. Principal de 2ème classe

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Emplois	Nbre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Filière administrative : 1 emploi permanent à temps non complet		
Secrétaire (Chemiré/Sarthe)	1	Grade : Adjoint administratif principal de 1ère classe (18/35ème)
Filière techniques : 9 emplois permanents à temps non complet		
Agent de service	1	Grade : Adjoint technique principal de 2ème classe (27,75/35ème) Grade : Adjoint technique
Agent de service + ménage des locaux + ASTEM	8	(18,80/35ème + 16,09/35ème + 28/35ème + 23,94/35ème + 5,69/35ème + 28,50/35ème + 12,20/35ème + 28/35ème)
Filière sociale : 2 emplois permanents à temps non complet		
ATSEM	1	Grade : ATSEM principal de 1ère classe (29,60/35ème)
ATSEM	1	Grade : ATSEM principal de 2ème classe (31,25/35ème)

15) Convention de gestion de la voirie communale mitoyenne entre Saint-Denis d'Anjou et Morannes sur Sarthe - Daumeray

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer la convention qui prévoit le partage de l'entretien des haies et des 2,2 kms de voirie communale mitoyenne entre Saint-Denis d'Anjou et Morannes sur Sarthe – Daumeray.

16) Avenant au bail de location du magasin PROXI à Daumeray

Dans un souci de régularisation, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'assujettir le loyer commercial du magasin PROXI à la TVA en vigueur, et autorise monsieur le Maire à établir et signer l'avenant correspondant.

17) Programmation de la dissolution du SIVM de Durtal et modification de la participation annuelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le transfert de propriété, à l'euro symbolique, du gymnase, à la commune de DURTAL, au moment de la dissolution du SIVM, soit lors du départ à la retraite de l'agent en 2024,
- Prend acte que la commune de Durtal, à partir de l'exercice 2019, voit sa participation annuelle augmentée des charges et diminuée des produits liés au gymnase du SIVM, emprunt et intérêts compris.

18) Avis sur le projet du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin versant Sarthe Aval

Le conseil municipal, considérant que le projet de SAGE du bassin versant Sarthe Aval est à revoir car contenant de nombreuses erreurs, décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable.

Fait à Morannes sur Sarthe – Daumeray,
Affichage le 14 déc 2018
Le Maire,

Gilbert KAHN.

Gilbert KAHN.